

**COMMUNIQUE DE PRESSE DES PERSONNELS DU COLLÈGE MAX JACOB  
EN OPPOSITION A LA DÉCISION D'EXPULSION DE 11 ÉLÈVES QUIMPÉROIS  
PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
LE LUNDI 13 JUIN 2022**

**Cheick Tidiane, un mineur malien non-accompagné, élève de 3ème au collège Max Jacob sera mis à la rue par le Conseil Départemental avant la fin de l'année scolaire, alors qu'il a été reconnu mineur par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et avant que la justice n'ait pu statuer sur sa minorité.**

Arrivé au collège en décembre 2021, c'est seul, du haut de ses 15 ans, que nous, enseignants, l'avons vu chaque jour redoubler d'efforts pour **se reconstruire, apprendre et créer des liens d'amitié** avec ses camarades. Il a toujours fait preuve d'une grande exemplarité dans son attitude, d'assiduité et d'une parfaite intégration depuis son arrivée en France et **nous sommes fiers de le compter parmi nos élèves les plus méritants**. Il a intégré une équipe de Rugby et il participe avec enthousiasme à toutes les sorties proposées par les associations locales.

Comme tous les élèves de 3ème, il s'est construit une orientation ici, dans le Finistère où il projette d'obtenir un CAP Plomberie. Son départ en cours d'études serait **injuste, préjudiciable à son avenir**, et pour lui comme pour nous, un vrai traumatisme.

La situation de Cheick Tidiane n'est pas un cas isolé : **10 autres élèves scolarisés à Quimper**, eux aussi reconnus mineurs, seront mis à la porte de leur logement cet été. Eux pour qui la France est une terre d'accueil et d'espoir, se voient frappés par une décision administrative arbitraire. Le Conseil Départemental doit héberger ces mineurs en attente de jugement par le Juge des Enfants et les laisser poursuivre le parcours scolaire qui leur est dû. En effet, les mineurs privés de la protection de leur famille ont le **droit à des conditions d'accueil, d'évaluation et de prise en charge respectueuses de l'intérêt supérieur de l'enfant** tel qu'il est écrit dans la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Nous ne pouvons accepter qu'un de nos élèves se retrouve **seul dans les rues de Quimper**.

**Pour toutes ces raisons, nous demandons que le Conseil Départemental assume ses responsabilités et fasse preuve d'humanité à l'égard de ces jeunes, qui méritent notre protection et qu'il revienne sur ces décisions d'expulsion qui nient les besoins et les Droits essentiels de l'Enfant.**

Une pétition a été lancée pour unir tous les citoyens inquiets pour jeunes : <https://chng.it/FHLtXn4Rtk>



à nos voix celles de l'avenir de ces

Afin de protester contre ces décisions administratives qui ne tiennent pas compte des réalités humaines, nous nous joindrons à la manifestation organisée par les associations de défense des mineurs et les syndicats et appelons toutes les personnes solidaires à se rassembler **le jeudi 16 juin à 18h devant le Tribunal de Grande Instance de Quimper**.